

**APAVE** 

AGENCE DE CLERMONT FERRAND 30 boulevard Maurice Pourchon 63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX

N° Siret: 90386907100311

**DONNEUR D'ORDRE** 

Direction du Patrimoine Départemental et des

Collèges

Route du Monastère 12450 FLAVIN

**CONTACT: Mr Devaux** 



RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'offre : CESSION SUBDIVISION DE

RIEUPEYROUX

Numéro de contrat : C24221982

Numéro de rapport (n° de tâche) : T241704335

Date: 07/02/2025

Lieu d'intervention :

3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX

Destinataire rapport :
Direction du Patrimoine
Départemental et des Collèges

Route du Monastère 12450 FLAVIN Date d'intervention :

Du 17/01/2025 au 17/01/2025

Intervenant : Monsieur Baptiste THEIL

Signature:



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité Nombre de pages total du document : 31 pages



### **SOMMAIRE:**

INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
DESIGNATION DU BATIMENT	3
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	3
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE	3
EXÉCUTION DE LA MISSION	3
SIGNATURE DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	3
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES :	4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES :	4
RESULTATS DU REPERAGE	4
MATERIAUX DE LA LISTE A CONTENANT DE L'AMIANTE	4
MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B CONTENANT DE L'AMIANTE	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	5
LISTE DES REVETEMENTS EN PLACE LE JOUR DE LA OU DES VISITES NE FAISANT PAS PARTIE I REPERAGE	
PRECONISATIONS	9
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	9
OBJECTIF	9
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	10
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	10
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	11
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	14
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	15
ANNEXE CROQUIS	18
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES	27
ANNEXE ATTESTATION DE COMPETENCE	29



INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 **DESIGNATION DU BATIMENT** 

Adresse: 3 rue Saint Martial Numéro de Lot : Non communiqué

> 12240 RIEUPEYROUX Date du Permis de Construire : Non communiquée

Étage : Sous-sol, RDC, R+1 et Extérieurs Nature du bâtiment : Bureaux Bâtiment: Cat. du bâtiment : Bureaux

**DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE** 1.2 **DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE** 

Nom: Direction du Patrimoine Départemental et des Direction du Patrimoine Départemental et des Nom:

Collèges Collèges

Adresse: Route du Monastère Adresse: Route du Monastère

**12450 FLAVIN 12450 FLAVIN** 

1.3 **EXÉCUTION DE LA MISSION** 

Repérage réalisé par : THEIL Baptiste Laboratoire d'Analyses: **Agence ITGA St Etienne** 

N° certificat de qualification : 21-1511 Adresse laboratoire: 44 rue Jean Huss 42000 SAINT-Date d'obtention : 18/11/2021 ÉTIENNE

Le présent rapport est établi par une personne dont les Numéro d'accréditation : 1-1761

compétences sont certifiées par :

**ABCIDIA CERTIFICATION** Domaine de Saint Paul Bât, A6 **AXA IARD** Organisme d'assurance

102 route de Limours professionnelle: 78470 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Adresse assurance: 313 terrasses de l'Arche 92000 NANTERRE

Date de la commande : 20/01/2025 N° de contrat d'assurance : 10800807204 Accompagnateur: Mr Devaux Date de validité : 31/12/2025

DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT 1.4 SIGNATURE DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Nom du diagnostiqueur : THEIL Baptiste AGENCE DE CLERMONT FERRAND 30 boulevard Maurice Pourchon

Lieu et date d'établissement du rapport

**63039 CLERMONT-FERRAND CEDEX** Fait à CLERMONT-FERRAND Le 21/01/2025

Signature

3/31 Dossier technique amiante



### 2 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

2.1 Liste des locaux non visités :

Aucun

2.2 Liste des éléments non inspectés :

Aucun

### 3 RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

3.1 Matériaux de la liste A contenant de l'amiante

### **Absence**

- 3.2 Matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante
- 3.2.1 Matériaux et produits nécessitant une évaluation périodique (EP)

Absence

3.2.2 Matériaux et produits nécessitant une action corrective de premier niveau (AC1)

Absence

3.2.3 Matériaux et produits nécessitant une action corrective de second niveau (AC2)

Absence

Dossier technique amiante 4/31



### 3.3 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Liste (A/B)	Critère ayant permis de conclure	Réf sondage	
Sous-sol	Garage	Conduit de fluide	Calorifugeage	Α	Résultat d'analyse (P001)		

### Liste des revêtements en place le jour de la ou des visites ne faisant pas partie du programme de repérage

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Photo
		Dalle	Béton - Non peint	
		Revêtement de mur	Béton - Non peint	
		Plafond	Parpaing - Non peint	
Sous-sol	Garage	Revêtement de mur	Béton - Peinture	
		Porte n°1	Bois - Vernis	
		Porte n°2 - Porte de garage	Bois - Vernis	
		Plafond	Béton - Peinture	
		Revêtement de mur	Béton - Peinture	
		Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
Sous-sol	Palier	Revêtement de sol - Escalier	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Fenêtre	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Béton - Non peint	
		Porte	Bois - Peinture	
		Porte	Bois - Peinture	
		Fenêtres	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
		Plafond	Béton - Peinture	
RDC	Aveyron ingénierie	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Fenêtres - Volets	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Béton - Toile de verre peinte	
		Porte	Bois - Peinture	
		Fenêtres	Bois - Peinture	
RDC	Bureau	Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
		Plafond	Béton - Peinture	
		Revêtement de sol	Colle et ragréage -	

Dossier technique amiante 5/31



Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Photo
			Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Fenêtres - Volets	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Béton - Toile de verre peinte	
		Porte	Bois - Peinture	
		Fenêtres	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
		Plafond	Béton - Peinture	
RDC	Chef de centre	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Fenêtres - Volets	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Revêtement de sol - Placard	Colle et ragréage - Moquette	
		Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
	Entrée	Plinthes	Bois - Peinture	
RDC		Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Revêtement de mur	Béton - Crépi	
		Porte	Bois - Vernis	
		Plafond	Béton - Peinture	
		Porte	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Colle - Faïence	
		Plafond	Béton - Peinture	
RDC	Kitchenette	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Carrelage	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Fenêtres	Bois - Peinture	
		Porte	Bois - Peinture	
		Fenêtre	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
RDC	Local n°1	Plafond	Béton - Peinture	
		Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Porte	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
RDC	Permanence sociale	Plafond	Béton - Peinture	
		Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	

Dossier technique amiante 6/31



Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Photo
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Revêtement de mur	Béton - Toile de verre peinte	
		Fenêtres	Bois - Peinture	
		Fenêtres - Volets	Bois - Vernis	
		Porte	Bois - Peinture	
		Fenêtres	Bois - Peinture	
		Revêtement de mur	Plâtre - Toile de verre peinte	
RDC	Salle de réunion	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Fenêtres - Volets	Bois - Vernis	
		Plafond	Plâtre - Peinture	
		Porte n°1	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
RDC	Véranda	Plinthes	Bois - Peinture	
		Plafond	Plâtre - Peinture	
		Porte n°2	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Béton - Crépi	
		Porte	Bois - Peinture	
		Plafond	Béton - Peinture	
RDC	WC	Revêtement de mur	Colle - Faïence	
		Revêtement de sol	Colle et ragréage - Carrelage	
		Fenêtre	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Plafond	Plâtre - Peinture	
1er	Archives	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Porte	Bois - Peinture	
		Revêtement de sol - Escalier	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Fenêtre	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Béton - Peinture	
		Plafond	Plâtre - Peinture	
1er	Dégagement	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Revêtement de sol - Escalier	Colle et ragréage - Revêtement souple	

Dossier technique amiante 7/31



Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Photo
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Fenêtre	Bois - Vernis	
		Revêtement de mur	Plâtre - Peinture	
		Plafond	Plâtre - Peinture	
1er	Local n°2	Revêtement de sol	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Plinthes	Bois - Peinture	
		Porte	Bois - Peinture	
		Revêtement de sol - Escalier	Colle et ragréage - Revêtement souple	
		Revêtement de mur	Béton - Crépi	
Extérieur	Façade avant	Fenêtre - Appuis de fenêtres	Colle - Carrelage	
		Plafond - Porche	Lambris bois - Vernis	
	Façade arrière	Fenêtre - Appuis de fenêtres	Colle - Carrelage	
		Revêtement de mur	Béton - Crépi	
Extérieur		Conduit de ventilation n°1	PVC	
		Conduit de ventilation n°2	PVC	
		Plafond - Porche	Lambris bois - Vernis	
	Façade gauche	Fenêtre - Appuis de fenêtres	Colle - Carrelage	
		Revêtement de mur	Béton - Crépi	
Extérieur		Conduit de ventilation	PVC	
Extérieur	Façade droite	Fenêtre - Appuis de fenêtres	Colle - Carrelage	
		Revêtement de mur	Béton - Crépi	
	Toiture	Couverture n°1	Ardoises naturelle	
Extérieur		Couverture n°2	Bac acier	

Revêtements identifiés après inspection visuelle

Dossier technique amiante 8/31



### 4 PRECONISATIONS

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et tenu à la disposition :

- des occupants de l'immeuble, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail si l'immeuble comporte des locaux de travail

### et communiqué:

- aux opérateurs de repérage amiante pour les diagnostics avant démolition totale ou partielle.
- toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti
- aux personnes mentionnées à l'article 1334-29-5, paragraphe 2, 2ème alinéa.

Toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant, doit être avertie de la présence d'amiante.

L'opération de repérage devra être étendue aux locaux fermés ou non visités et aux éléments non inspectés s'ils existent

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail. Elles comprennent notamment l'obligation d'élaborer une analyse de risque et un mode opératoire pour éviter toute action pouvant libérer des fibres dans l'air (ponçage, frottement, perçage, découpage...).

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

# 5 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION 5.1 OBJECTIF

La prestation a pour objectif de réaliser le repérage des matériaux ou produits des listes A et B contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors de la mise en vente de son immeuble ou de la constitution du dossier technique amiante.

Dossier technique amiante 9/31



### 5.2 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique)

Norme NF X46-020 août 2017

### 5.3 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) de l'intervention : 17/01/2025

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant

**Documents remis**: Plans **Commentaire**: Néant

Conditions du repérage: Le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante avant-vente porte sur les matériaux ou produits visibles et directement accessibles, figurant aux listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21 du code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage pour lesquelles un repérage complémentaire doit être réalisé en cas de travaux ou de démolition.

Ce repérage se doit d'être non destructif.

Dès lors, les revêtements ou autres composants présents sur le bien objet du repérage ne peuvent être démontés ou endommagés par le diagnostiqueur.

Tous les murs, plancher haut, plancher bas, se trouvant être doublés de panneaux de plâtre, de lambris, de plafond tendu, ou recouverts de linoléum, de moquette, de parquet, de plinthes, d'isolant, etc., n'ont pas pu être examinés en sous face (non accessible sans destruction), y compris tout matériau ou produit se trouvant à plus de 3,8 mètres de hauteur ne pourra pas être repéré/investigué et se voit donc exclu d'office de la présente mission.

Nous restons cependant à la disposition du donneur d'ordre pour réaliser des compléments d'investigation si nécessaire.

La responsabilité du diagnostiqueur ne pourra pas être recherchée en cas de présence d'amiante constatée sur une zone :

- inaccessible lors du repérage ou accessible qu'après démontage ou destruction, ou encore
- non indiquée dans les documents préalablement remis au diagnostiqueur.

Par conséquent, le rapport ne peut être considéré comme attestant de l'absence d'amiante dans les autres matériaux ou produits présents dans le bâtiment objet du repérage, ni se substituer à un repérage avant travaux ou avant démolition.

Dossier technique amiante 10/31



### 6 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

Liste des locaux (visités / non visités) :

Etage	Local / partie d'immeuble	Visité	Justification
Sous-sol	Garage	OUI	
Sous-sol	Palier	OUI	
RDC	Aveyron ingénierie	OUI	
RDC	Bureau	OUI	
RDC	Chef de centre	OUI	

Dossier technique amiante 11/31



RDC	Entrée	OUI	
RDC	Kitchenette	OUI	
RDC	Local n°1	OUI	
RDC	Permanence sociale	OUI	
RDC	Salle de réunion	OUI	
RDC	Véranda	OUI	
RDC	WC	OUI	
1er	Archives	OUI	

Dossier technique amiante 12/31



1er	Dégagement	OUI	
1er	Local n°2	OUI	
Extérieur	Façade avant	OUI	
Extérieur	Façade arrière	OUI	
Extérieur	Façade gauche	OUI	

Dossier technique amiante 13/31



Extérieur	Façade droite	OUI	
Extérieur	Vide-sanitaire	OUI	
Extérieur	Toiture	OUI	

# 7 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

### Rapports précédents :

Absence de rapports antérieurs ou non communiqués

Dossier technique amiante 14/31



### **ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION**

ELEMENT : Conduit de ventilation				
Vue d'ensemble		1	Emplacement	
Nom du client	Numéro	de dossier	Pièce ou local	
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	83795	-166856	Extérieur - Façade gauche	
Matériau	Date de p	rélèvement	Nom de l'opérateur	
PVC			THEIL Baptiste	
	Localisation			
Conduit de ventilation - Murs				
Résultat amiante				
Absence d'amiante				

	ELEMENT : Couverture n°1				
Vue d'ensemble			Emplacement		
Nom du client	Numéro	de dossier	Pièce ou local		
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	83795	-166856	Extérieur - Toiture		
Matériau	Date de p	rélèvement	Nom de l'opérateur		
Ardoises naturelle			THEIL Baptiste		
	Locali	sation			
	Couverture n°1	- Toutes zones			
Résultat amiante					
	Absence	d'amiante			

Dossier technique amiante 15/31



	ELEMENT:	Couverture n°2		
Vue d'ensemble			Emplacement	
Nom du client	Numéro	de dossier	Pièce ou local	
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	83795	-166856	Extérieur - Toiture	
Matériau	Date de p	rélèvement	Nom de l'opérateur	
Bac acier			THEIL Baptiste	
Localisation				
Couverture n°2 - Toutes zones				
Résultat amiante				
	Absence d'amiante			

Dossier technique amiante 16/31



### PRELEVEMENT: P001

**Emplacement** 



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges	83795-166856	Sous-sol - Garage
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Calorifugeage	17/01/2025	THEIL Baptiste

Localisation

Conduit de fluide - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

### **DESCRIPTION DU PRELEVEMENT:**

**Objet:** Calorifugeage

Support :

Taille:



### **DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT:**

Référence Couche	Description visuelle	Epaisseur (cm)
Fr1	Matériau noir en mousse avec poussières	0

### **DETAIL DES RESULTATS :**

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

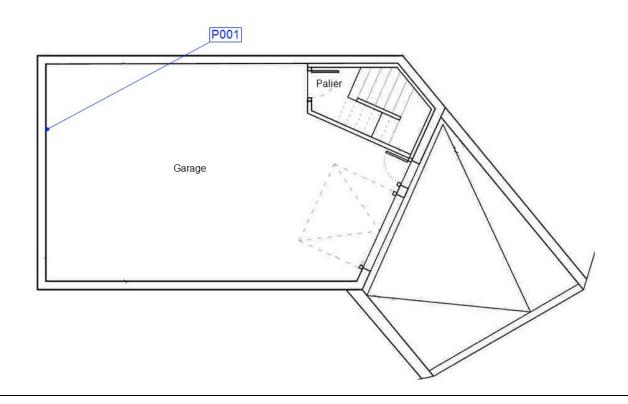
Dossier technique amiante 17/31



### **ANNEXE CROQUIS**

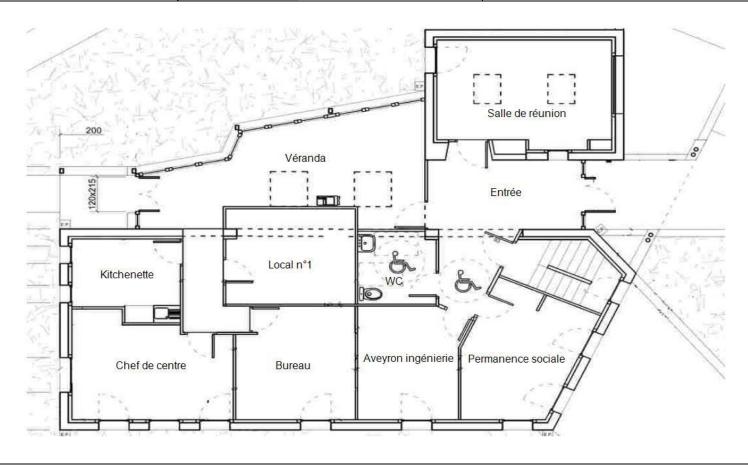
Dossier technique amiante 18/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Centre de Rieupeyroux	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	1/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis				
Date :	21/01/2025	21/01/2025			
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	Sous-sol	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	3	Commentaire :		



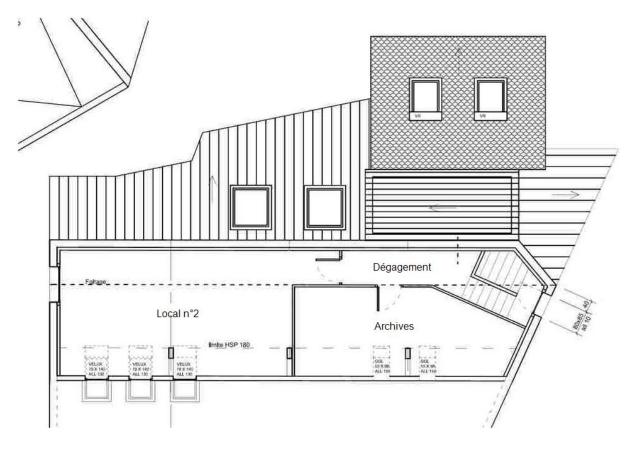
Dossier technique amiante 19/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Centre de Rieupeyroux	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	2/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis			.===	
Date :	21/01/2025		Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau:	RDC	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	3	Commentaire :		



Dossier technique amiante 20/31

apave		Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine D	Direction du Patrimoine Départemental et		Centre de Rieupeyroux		
N° dossier :	83795-166856			3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX		
N° planche :	3/8 V	3/8 Version : 0				
Type:	Croquis			.==.0=0.		
Date :	21/01/2025		Localisation / Bâtiment :			
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	1er		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Commentaire :			



Dossier technique amiante 21/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Façade avant	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	4/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis				
Date :	21/01/2025	21/01/2025			
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	Extérieur	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	3	Commentaire :		



Dossier technique amiante 22/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Façade arrière	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	5/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis			.== .0=0. =00,1	
Date :	21/01/2025		Localisation / Bâtiment :		
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	Extérieur	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	,	Commentaire :		



Dossier technique amiante 23/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Façade de gauche	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	6/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis			121011120121110011	
Date :	21/01/2025	21/01/2025			
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	Extérieur	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	3	Commentaire :		



Dossier technique amiante 24/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Façade de droite	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	7/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis			12 10 10 20 2 110 670	
Date :	21/01/2025	21/01/2025			
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	Extérieur	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	S	Commentaire :		



Dossier technique amiante 25/31

apave	Planche de repérage				
Client :	Direction du Patrimoine Départemental et		Titre :	Toitures	
N° dossier :	83795-166856				
N° planche :	8/8	Version: 0	Adresse :	3 rue Saint Martial 12240 RIEUPEYROUX	
Type:	Croquis				
Date :	21/01/2025	21/01/2025			
Intervenant :	THEIL Baptiste		Niveau :	Extérieur	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	S	Commentaire :		



Dossier technique amiante 26/31



### **ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES**

### E.24954065.0.PDF



44 rue Jean Huss 42000 SAINT ETIENNE Tél: 04.77.79.52.80 Fax: 04.77.79.52.99 www.itga.fr

Accréditation nº 1-1761 Portée disponible sur www.cofrac.fr



**afel** 

### RAPPORT D'ESSAI N° IT112501-9945 EN DATE DU 23/01/2025 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoir

Client:

APAVE DIAGNOSTICS - CLERMONT- FERRAND M. Baptiste THEIL

ADIAG chez APAVE 30 boulevard Maurice Pourchon

63100 Clermont-Ferrand

### Prélèvement :

Commande ITGA: IT1125-1181 Echantillon ITGA: IT112501-9945 Reçu au laboratoire le : 21/01/2025

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	83795-16685617924864-160806225		
Dossier client	Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges + - 3 RUE ST MARTIAL - 12240 - RIEUPEYROUX		
Echantillon	P001 - Calorifugeage - Sous-sol - Garage - Plafond - Conduit de fluide		
Description ITGA	Matériau noir en mousse avec poussières		

### Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
   (A) Traitement mécanique en millieu aqueux
  - (B) Traitement chimique et mécanique au chloroforme

### **Technique Analytique**

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050): Morphologie, EDX et diffraction électronique La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en mas

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau noir en mousse avec poussières	META (B) le 23/01/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	1(575)	Analyste : AFR

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Elisé BONKOUNGOU Chef d'équipe

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans,

DTA 164 rev 26

Page 1 / 1

27/31 Dossier technique amiante



<b>Z001 - Condu</b>	Co	Continue : NON					
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. Prélèvem ent	Présence d'amiante (oui/non)
Sous-sol	Garage	Conduit de fluide	Х	Calorifugeage		P001	Non

Dossier technique amiante 28/31

### ANNEXE ATTESTATION DE COMPETENCE



Saint Rémy les chevreuse, le 01/09/2024

### La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

### **THEIL Baptiste**

### sous le numéro 21-1511

### Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

**DPE** sans mention

Prise d'effet :

06/10/2022 Validité:

05/10/2029

arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique 1

**DPE** avec mention

Prise d'effet :

06/10/2022 Validité:

[ arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique l

Prise d'effet :

21/12/2021 Validité:

20/12/2028

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

Electricite

Prise d'effet :

21/12/2021 Validité:

20/12/2028

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

**Termites Metropole** 

Prise d'effet :

18/11/2021 Validité:

17/11/2028

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

**Plomb Crep** 

Prise d'effet :

18/11/2021 Validité:

17/11/2028

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique] **Amiante Sans Mention** 

Prise d'effet :

18/11/2021 Validité:

17/11/2028

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]

**Amiante Avec Mention** 

Prise d'effet :

18/11/2021 Validité:

17/11/2028

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Véronique DELMAY Gestionnaire des certifiés

Accréditation N° 4-0540 rtée disponible sur www.cofrac.fr

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse 01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr ENR20 V10 du 02 décembre 2021

29/31 Dossier technique amiante

### ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE

### **Votre Assurance**

► RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



APAVE Immeuble Canopy 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE

# **ATTESTATION**

COURTIER

VERLINGUE (Agence d'Ilizach) 12 Rue de Kerogan CS 44012 29335 QUIMPER CEDEX

AXA France IARD, atteste que :

Vos références :

Contrat n° 10800807204

### APAVE Immeuble Canopy 6 rue du Général Audran 92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale française APAVE INFRASTRUCTURES CONSTRUCTION France

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

### Activités assurées :

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- ☐ Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,

à destination de tous les secteurs d'activité.

### A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.

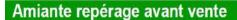
Cette attestation est notamment délivrée dans le cadre des missions CSPS (Coordination, Sécurité, Protection de la Santé).

AXA France IARD, S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n' FR 14 722 057 460.

Siège social: 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise règie par le code des assurances.

Dossier technique amiante 30/31







Contrat: 10800807204

### **TABLEAU DE GARANTIES**

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties			
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle				
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance			
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance			
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance			
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada sous-limités :	5 000 000 € par année d'assurance			
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance			
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance			

<sup>\*</sup>Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 11 janvier 2024

Pour la société Mathieu GODART Directeur Général Délégué

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.

TVA intracommunautaire n' FR 14 722 057 460.

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

2

Dossier technique amiante 31/31